

Réunion du conseil d'administration du mardi 10 mai 2016 Relevé de décisions

Administrateurs présents

Membres de droit :

Personnalités extérieures :

Monsieur Louis DREYFUS

Professeurs des universités :

Monsieur Michel LASCOMBE

Monsieur Pierre MATHIOT

Monsieur Aymeric POTTEAU

Autres personnels d'enseignement :

Madame Elise JULIEN

Monsieur François BENCHENDIKH

Monsieur Patrick MARDELLAT

Monsieur Cédric PASSARD

Personnels Biatss :

Monsieur Jean-François BATON

Etudiant-e-s :

Monsieur Alexandre MISPLON

Madame Pauline LOSSON

Monsieur Yannis MAKOUDI

Monsieur Théo BERNINI

Madame Gaëlle MASSON

Madame Chloé LEBAS

Monsieur Philippe GAUTHIER

Madame Anaïs DUDOUT

Madame Aurélie JOLY

Administrateurs représentés

Membres de droit :

Madame Nathalie LOISEAU

procuration à Louis DREYFUS

Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE

Procuration à Aymeric POTTEAU

Personnalités extérieures :

Monsieur Patrick KANNER

procuration à Louis DREYFUS

Madame Audrey LINKENHELD

procuration à François BENCHENDIKH

Madame Agathe DOUBLET

procuration à Patrick MARDELLAT

Monsieur Alexandre LALLET

procuration à Aymeric POTTEAU

Professeurs des universités :

Monsieur Michel HASTINGS

procuration à Pierre MATHIOT

Monsieur Philippe DARRIULAT

procuration à Pierre MATHIOT

Autres personnels d'enseignement :

Madame Anne BAZIN

procuration à Cédric PASSARD

Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Monsieur le recteur de l'Académie de Lille,
représenté par monsieur Eric BILLOT

Monsieur Benoît LENGAGNE, directeur

Madame Chantal FIGUEREDO, directrice
générale des services

Madame Blandine LENOIR, responsable des
affaires financières et techniques

Madame Emmanuelle CALANDRE, directrice
de cabinet

Madame Anne-Claire BEURTHEY, directrice du
développement et des partenariats
institutionnels

Ouverture de la séance à 18h sous la présidence du Président, Louis Dreyfus.

Point I : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 février 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le président souhaite modifier l'ordre du jour en commençant par la discussion sur le réseau.

Point II.4 : Discussion sur le thème « Sciences Po Lille et le réseau des Sciences Po du concours commun »

La parole est donnée au directeur qui fait un état des lieux du fonctionnement du réseau (Sciences Po Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse). La collaboration se concrétise notamment par :

- L'organisation d'un concours commun d'entrée en 1^{re} année (CC1A).
- L'organisation d'un concours commun en 2^e année (CC2A).
- Le développement de politiques communes d'égalité des chances.
- La mise en place et la labellisation d'une préparation en ligne : Tremplin IEP.
- La mutualisation de leurs offres de Masters.

Le CC1A est né en 2008 et fonctionne bien. Cette année, 500 candidats supplémentaires se sont présentés par rapport à l'an dernier (chaque année on compte environ 10 000 candidats). Par contre, pour le CC2A qui existe depuis trois ans, le nombre de candidatures n'a jamais décollé, nous sommes passés de 1900 à 1700 candidatures pour les 6 Sciences Po du réseau (Saint Germain ne participe pas). De plus, les objectifs de diversification des profils et d'augmentation du taux de boursiers ne sont pas atteints à Lille. Ce constat est partagé par la majorité des Sciences Po. Les six directeurs et la directrice se sont réunis à Rennes début avril et ont décidé de consulter leur CA sur cette situation. Un nouvel échange entre les Directeurs et la Directrice doit avoir lieu, une fois les CA consultés, à Lyon, début juin. Les questions sont : faut-il supprimer le concours de 2A ? Faut-il proposer un concours commun 4A ? Faut-il que le réseau se distingue par d'autres marqueurs qu'un concours ?

Les principaux points qui apparaissent dans la discussion entre administrateurs sont : l'organisation du cycle master à Lille est originale car elle ne repose pas sur les M2 de l'université d'association contrairement à la majorité des autres Sciences Po ; les cycles masters des établissements sont très différents, ce qui rend délicate la mise en commun intégrale ; la suppression du concours de 2A est souhaitable pour une meilleure cohérence pédagogique et un meilleur suivi du projet professionnel des étudiants ; si Lille participait éventuellement à un concours commun de 4A, ce serait sur la base d'une admissibilité commune, mais avec une admission qui resterait gérée localement. Cette position n'est pas unanime, certains considèrent qu'un concours commun de 4A nivellerait les profils, surtout si l'épreuve lilloise d'admissibilité du dossier de motivation disparaissait.

Point II : Fonctionnement institutionnel

Point II.1 : Modification et adoption du règlement intérieur de Sciences Po Lille : section disciplinaire titre IV

Les modifications de cette partie du règlement intérieur de l'école ne concernent que la mise en place et le fonctionnement des sections disciplinaires à l'égard des usagers et des enseignants chercheurs.

Le titre IV du règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Point II.2 : Convention d'association entre Lille 2 et Sciences Po Lille, et ses annexes – Projet du décret d'association

Le directeur rappelle le contexte et précise que cette convention d'association est imposée par l'article L.718-16 du code de l'éducation mais qu'elle n'est pas différente de la convention cadre entre l'Université de Lille 2 et l'Institut d'Etudes Politiques validée par le conseil d'administration du 18 juin 2015. Les seuls changements portent sur l'actualisation des annexes financières. Après de nombreux échanges avec Lille2 et le Ministère, la proposition de

décret adressée aux administrateurs correspond bien aux relations que nous avons avec Lille2 (« Selon des degrés distincts de coopération ») ce qui n'était pas le cas dans la version initiale où la notion de mise en commun n'était pas nuancée. Ces deux textes ont été approuvés à l'unanimité, au comité technique du 19 avril 2016.

La convention et le décret d'association sont adoptés à la majorité.

Point II.3 : Informations générales sur l'école, sur la faculté et l'équipe administrative

Le directeur informe les administrateurs sur le fonctionnement et les projets de l'école en commençant par les mouvements de personnels.

Recrutements et départs personnels administratifs et techniques

Un responsable patrimoine et logistique a pris ses fonctions au 1^{er} avril 2016 (Jean-Charles d'Assunção) ainsi qu'un responsable adjoint de la scolarité qui a pris ses fonctions le 18 avril 2016 (Alexandre Desrumaux).

Une conservatrice de bibliothèque prendra la direction de la bibliothèque le 1^{er} septembre 2016. (Perrine Cambier-Meechman).

Des recrutements sont également en cours : un(e) chargé(e) de mission à la formation continue en remplacement du congé maternité de Jamila Benhaouas et un(e) responsable du service informatique.

Delphine Brunin a obtenu sa mutation à l'Université de Lille 2 au 1^{er} mars 2016 et Hana Stijepic demande sa mutation à Lille 2 à compter du 1^{er} septembre 2016.

Recrutements et départs des personnels enseignant-e-s :

Des recrutements sont en cours : deux maîtres de conférences en sciences politiques ; un professeur agrégé en anglais et huit attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans différentes disciplines.

Préparation à l'école nationale d'administration (ENA)

Monsieur Gilbert Elkaim quitte, au 31 août, son poste de maître de conférences associé ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur Rémi Decout-Paolini, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé au poste de directeur du cycle de préparation aux grands concours de la fonction publique à compter du 1^{er} septembre 2016.

- La parole est ensuite donnée à Pierre Mathiot pour le dossier **IDEX Université de Lille** qui précise qu'une des raisons avancées par le jury pour justifier la non sélection du dossier Lillois est que les grandes écoles n'ont pas été assez associées. Après trois échecs, les universités Lilloises et le collégium des grandes écoles ont décidé de présenter une nouvelle candidature. Le dossier de Lille sera présenté en juin pour une réponse en décembre.

- Le directeur informe l'assemblée de la participation de Sciences Po Lille au **projet Institut Convergence Visual Cognition, Culture and Technology Institute**. Le porteur du projet est Yann Coello – Directeur du Laboratoire Sciences Cognitives et Sciences Affectives de l'Université Lille 3. 21 partenaires ont répondu à cet appel à projet du PIA dont les principales UMR des universités de Lille 1, Lille 2, et Lille 3, mais aussi Centrale Lille, Skema, CNRS, Euratechnologies...

- Par ailleurs, Sciences Po Lille a répondu à **l'appel à projets Plan bibliothèques ouvertes+** lancé par le Ministère. L'objectif principal de ce projet est de concentrer des moyens sur le site lillois pour élargir massivement les horaires d'ouverture de la bibliothèque de Sciences Po Lille, seule bibliothèque universitaire de centre-ville, au profit des étudiants lillois (Université de Lille et Collégium des grandes écoles), en offrant dès 2017, une extension significative des horaires d'ouverture le soir et le week-end.

Sciences Po Lille est porteur du projet dans l'attente de la fusion des trois universités lilloises prévue pour janvier 2018.

- Puis le directeur fait état de son **dépôt de plainte contre X auprès du Procureur de la République pour des faits de diffamation**. Cette procédure fait suite à sa prise de connaissance d'un texte diffusé sur internet qui contient

la phrase suivante « *Ecole qui dorénavant assume que le racisme fait partie intégrante de ses valeurs* ». La procédure suit son cours.

- Enfin, il annonce la nomination au **grade de chevalier de la Légion d'honneur** de Chantal Figueredo, DGS de Sciences Po Lille. Les administrateurs la félicitent.

Point III : Etudes - Scolarité – Concours

Le directeur fait un point sur les candidatures enregistrées aux différents concours et précise que pour les doubles filières, une baisse a été constatée. Une réunion est prévue à cet effet dans un mois avec tous les acteurs concernés. En revanche, pour tous les autres concours, sauf le concours de 2A, le nombre de candidats se situe ans la fourchette haute.

CC1A : 9298 dossiers ont été validés (8868 validés en 2015) et **CC2A** : 1741 dossiers ont été validés (1902 validés en 2015).

ESJ : 680 dossiers ont été validés.

4A : 349 dossiers ont été validés.

Khâgne/**BEL** : 383 dossiers ont été validés.

Suite au départ du président, Michel Lascombe préside le reste de la séance.

Point III.1 : Calendrier universitaire 2016 / 2017

Le directeur des études présente le calendrier.

Le calendrier est adopté à la majorité.

Point III.2 : Cycle préparatoire aux grands concours de la fonction publique

Nathalie Loiseau fera la conférence inaugurale de rentrée le 9 septembre 2016.

Le Directeur réaffirme son attachement à cette formation. Des administrateurs insistent sur le fait que la préparation des grands concours de la fonction publique doit commencer le plus tôt possible.

Point IV : Informations et questions diverses

Le directeur des études fait un point sur la réforme du 1^{er} cycle. Des groupes de travail ont entamé leurs réflexions sur l'apprentissage des langues, les méthodes des sciences sociales, les méthodes pédagogiques... Cette réflexion se poursuivra l'année prochaine. L'objectif est que les deux premières années s'organisent en quatre semestres (S1/S2/S3/S4) afin de rendre le cursus plus cohérent et plus lisible.

Point IV.1 : Relogement

La date de livraison des nouveaux bâtiments est toujours d'actualité, le 7 octobre 2016. L'année scolaire 2016-2017 commencera rue de Trévise et se terminera rue Angellier.

Les étudiants manifestent leur intérêt à participer aux groupes de travail sur le relogement.

Point IV.2. Election des membres des sections disciplinaires de Sciences Po Lille

Seules les élections des membres de la section disciplinaire à l'égard des usagers est possible car pour celle concernant les enseignants, compte tenu de la parité exigée, il nous faut trouver une deuxième femme pour le collège des professeurs des universités.

Les résultats de ces élections font l'objet d'un arrêté qui est affiché sur le panneau institutionnel.

Clôture de la séance à 20h30.